

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DAC 478 Subvention (1.500 euros) à l'association Compagnie Les Toupies (12e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivant ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation d'attribuer une subvention à l'association Compagnie Les Toupies ;

Vu l'avis du conseil du 13^e arrondissement, en date du 14 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 1.500 euros est attribuée sur proposition de la mairie du 13^e arrondissement, à l'association Compagnie Les Toupies 16, rue Edouard Robert 75012 Paris, au titre de son projet L'art en tandem en 2015. 2015_06809 / 212.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2015, nature 6574, fonction 33, ligne VF40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO